



FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1. Identification

| | |
|---|--|
| Identificateur de produit | Composé de graissage antigrippaux à base de cuivre |
| Autres moyens d'identification | |
| Code de produit | No. 72095 (Item# 1006124) |
| Usage recommandé | Antigrippant et composé de graissage |
| Restrictions d'utilisation | Aucun(e) connu(e). |
| Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur | |
| Fabriqués ou vendus par: | |
| Nom de la société | CRC Canada Co. |
| Adresse | 2-1246 Lorimar Drive Mississauga, Ontario L5S 1R2 Canada |
| Information générale | 905-670-2291 |
| Urgence 24 heures (CHEMTREC) | 800-424-9300 (Canada) |
| Site Web | www.crc-canada.ca |
| Courriel | Support.CA@crcindustries.com |

2. Identification des dangers

| | | |
|---------------------------------|---|--------------|
| Dangers physiques | Aérosols inflammables | Catégorie 1 |
| | Gaz sous pression | Gaz liquéfié |
| Dangers pour la santé | Non classé. | |
| Dangers environnementaux | Dangereux pour le milieu aquatique, danger aigu | Catégorie 1 |
| | Dangereux pour le milieu aquatique, danger à long terme | Catégorie 1 |

Éléments d'étiquetage



| | |
|---------------------------------------|--|
| Mention d'avertissement | Danger |
| Mention de danger | Aérosol extrêmement inflammable. Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur. Très toxique pour les organismes aquatiques. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| Conseil de prudence | |
| Prévention | Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition Ne pas perforer ni brûler, même après usage. Éviter le rejet dans l'environnement. |
| Intervention | Se laver les mains après utilisation. Recueillir le produit répandu. |
| Stockage | Stocker dans un endroit bien ventilé. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F |
| Élimination | Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale. |
| Autres dangers | Aucun(e) connu(e). |
| Renseignements supplémentaires | Aucune. |

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

| Dénomination chimique | Nom commun et synonymes | Numéro d'enregistrement CAS | % |
|---|-------------------------|-----------------------------|---------|
| Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités | | 64742-52-5 | 30 - 60 |
| Gaz de pétrole liquéfié | | 68476-86-8 | 15 - 40 |
| talc (not containing asbestos fibers) | | 14807-96-6 | 7 - 13 |
| Carbonate de calcium | | 1317-65-3 | 5 - 10 |
| Huiles résiduelles (pétrole), hydrotraitées | | 64742-57-0 | 5 - 10 |
| aluminium, benzoate fatty acids (C=16-18) hydroxy complexes | | 82980-54-9 | 3 - 7 |
| cuivre | | 7440-50-8 | 3 - 7 |

Le pourcentage exact (de concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial.

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

4. Premiers soins

| | |
|---|---|
| Inhalation | Transporter à l'extérieur. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle. Appeler un médecin si des symptômes se développent ou persistent. |
| Contact avec la peau | Laver immédiatement et abondamment à l'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste. |
| Contact avec les yeux | Rincer immédiatement les yeux abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical/Consulter un médecin. |
| Ingestion | Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement un médecin. Ne jamais rien administrer par la bouche à une victime inconsciente ou en convulsion. |
| Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés | Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire. |

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

| | |
|--|---|
| Agents extincteurs appropriés | Brouillard d'eau. Poudre chimique. Dioxyde de carbone (CO ₂). |
| Agents extincteurs inappropriés | Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, car il pourrait disperser et propager le feu. |
| Dangers spécifiques du produit dangereux | Contenu sous pression. Le récipient pressurisé peut exploser lorsqu'il est exposé à la chaleur ou à une flamme. Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie. |
| Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers | Les pompiers doivent porter un équipement de protection standard, notamment des vêtements ignifuges, un casque à écran facial, des gants, des bottes en caoutchouc et, dans les espaces clos, un appareil respiratoire autonome. |
| Équipement/directives de lutte contre les incendies | En cas d'incendie : Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque. Les récipients doivent être refroidis à l'eau pour prévenir la création de pression de vapeur. |
| Risques d'incendie généraux | Aérosol extrêmement inflammable. Contenu sous pression. Le récipient pressurisé peut exploser lorsqu'il est exposé à la chaleur ou à une flamme. |

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

| | |
|--|--|
| Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence | Tenir à l'écart le personnel non requis. Ternir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Tenir à l'écart des zones basses. De nombreux gaz sont plus que l'air. Ils se répandent au niveau du sol et s'accumulent dans des zones basses ou confinées (égouts, sous-sols, citernes). Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Le personnel d'urgence doit posséder un matériel respiratoire autonome. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Ventiler les espaces clos avant d'y entrer. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. |
|--|--|

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Arrêter la fuite si cela peut se faire sans risque. Éliminer toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans la zone immédiate). Tenir les matières combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart du produit déversé. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle. Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées.

Précautions relatives à l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Informer le personnel de direction et de supervision de tous les rejets dans l'environnement. Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité. Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Récipient sous pression : ne pas perforer ni brûler, même après usage. Ne pas utiliser si le bouton de vaporisation est manquant ou défectueux. Ne pas pulvériser sur une flamme nue ou toute autre matière incandescente. Ne pas fumer pendant l'utilisation ou jusqu'à ce que la surface vaporisée soit complètement sèche. Ne pas couper, souder, braser, percer, broyer ou exposer les récipients à de la chaleur, à une flamme, à des étincelles ou à d'autres sources d'ignition. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Utiliser seulement dans les zones bien ventilées. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Éviter le rejet dans l'environnement. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Aérosol niveau 1.

Récipient sous pression. Protéger du rayonnement solaire et ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. Ne pas perforer, incinérer ou écraser. Ne pas manipuler ou stocker à proximité d'une flamme nue, d'une source de chaleur ou d'autres sources d'ignition. Ce produit peut accumuler des charges statiques qui peuvent causer des étincelles et devenir une source d'ignition. Stocker dans un endroit bien ventilé.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

| Composants | Type | Valeur | Forme |
|--|------|--|-------------------------------------|
| cuivre (CAS 7440-50-8) | TWA | 1 mg/m ³ 0.2 mg/m ³ | Poussière et brouillard. Fumées. |
| Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-52-5) | TWA | 5 mg/m ³ | Fraction inhalable. |
| Huiles résiduelles (pétrole), hydrotraitées (CAS 64742-57-0) | TWA | 5 mg/m ³ | Fraction inhalable. |
| talc (not containing asbestos fibers) (CAS 14807-96-6) | TWA | 2 mg/m ³ | Fraction respirable. |

Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

| Composants | Type | Valeur | Forme |
|--|------|--|-------------------------------------|
| Carbonate de calcium (CAS 1317-65-3) | TWA | 10 mg/m ³ | |
| cuivre (CAS 7440-50-8) | TWA | 1 mg/m ³ 0.2 mg/m ³ | Poussière et brouillard. Fumées. |
| Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-52-5) | STEL | 10 mg/m ³ | Brouillard. |
| | TWA | 5 mg/m ³ | Brouillard. |
| Huiles résiduelles (pétrole), hydrotraitées (CAS 64742-57-0) | STEL | 10 mg/m ³ | Brouillard. |
| | TWA | 5 mg/m ³ | Brouillard. |
| talc (not containing asbestos fibers) (CAS 14807-96-6) | TWA | 2 mg/m ³ | Particules inhalables. |

Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)

| Composants | Type | Valeur | Forme |
|--|------|-----------|--------------------------|
| Carbonate de calcium (CAS 1317-65-3) | STEL | 20 mg/m3 | Poussières totales. |
| | TWA | 3 mg/m3 | Fraction respirable. |
| cuivre (CAS 7440-50-8) | TWA | 10 mg/m3 | Poussières totales. |
| | TWA | 1 mg/m3 | Poussière et brouillard. |
| Huiles résiduelles (pétrole), hydrotraitées (CAS 64742-57-0) | TWA | 0.2 mg/m3 | Fumées. |
| | TWA | 1 mg/m3 | Brouillard. |
| talc (not containing asbestos fibers) (CAS 14807-96-6) | TWA | 2 mg/m3 | Respirable. |

Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

| Composants | Type | Valeur | Forme |
|---|------|-----------|--------------------------|
| cuivre (CAS 7440-50-8) | TWA | 1 mg/m3 | Poussière et brouillard. |
| | TWA | 0.2 mg/m3 | Fumées. |
| Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-52-5) | TWA | 5 mg/m3 | Fraction inhalable. |
| | TWA | 5 mg/m3 | Fraction inhalable. |
| Huiles résiduelles (pétrole), hydrotraitées (CAS 64742-57-0) | TWA | 5 mg/m3 | Fraction inhalable. |
| | TWA | 2 mg/m3 | Fraction respirable. |
| talc (not containing asbestos fibers) (CAS 14807-96-6) | TWA | 2 mg/m3 | Fraction respirable. |

Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

| Composants | Type | Valeur | Forme |
|--|------|-------------|--------------------------|
| cuivre (CAS 7440-50-8) | TWA | 1 mg/m3 | Poussière et émanations. |
| | TWA | 0.2 mg/m3 | Fumées. |
| talc (not containing asbestos fibers) (CAS 14807-96-6) | TWA | 2 fibers/ml | |
| | TWA | 2 mg/m3 | Fraction respirable. |

Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la santé et la sécurité du travail)

| Composants | Type | Valeur | Forme |
|---|------|-----------|--------------------------|
| Carbonate de calcium (CAS 1317-65-3) | TWA | 10 mg/m3 | Poussières totales. |
| cuivre (CAS 7440-50-8) | TWA | 1 mg/m3 | Poussière et brouillard. |
| | TWA | 0.2 mg/m3 | Fumées. |
| Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-52-5) | STEL | 10 mg/m3 | Brouillard. |
| | TWA | 5 mg/m3 | Brouillard. |
| Huiles résiduelles (pétrole), hydrotraitées (CAS 64742-57-0) | STEL | 10 mg/m3 | Brouillard. |
| | TWA | 5 mg/m3 | Brouillard. |
| talc (not containing asbestos fibers) (CAS 14807-96-6) | TWA | 3 mg/m3 | Poussière respirable. |

Valeurs biologiques limites

Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

Contrôles d'ingénierie appropriés

Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

| | |
|--|--|
| Protection du visage/des yeux | Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques). |
| Protection de la peau | |
| Protection des mains | Porter des gants de protection en: Nitrile. Polychlorure de vinyle (PVC). |
| Autre | Porter un vêtement de protection approprié. |
| Protection respiratoire | S'il n'est pas possible d'avoir des contrôles mécaniques ou si l'exposition dépasse les limites d'exposition permises, utiliser un respirateur à cartouche filtrante approuvé par NIOSH avec une cartouche de produits chimiques anti-vapeurs organiques. Utiliser un appareil respiratoire autonome dans les espaces confinés et en cas d'urgence. Une surveillance de l'air est indispensable pour établir les niveaux d'expositions des employés. |
| Dangers thermiques | Porter des vêtements de protection thermique appropriés, au besoin. |
| Considérations d'hygiène générale | Ne pas fumer pendant l'utilisation. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants |

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

| | |
|---|----------------------------|
| État physique | Liquide, Gaz. |
| Forme | Aérosol |
| Couleur | Cuivre. |
| Odeur | De solvant. |
| Seuil olfactif | Non disponible. |
| pH | Non disponible. |
| Point de fusion et point de congélation | Non disponible. |
| Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition | 360 °C (680 °F) estimation |
| Point d'éclair | > 221 °C (> 429.8 °F) |
| Taux d'évaporation | Non disponible. |
| Inflammabilité (solides et gaz) | Non disponible. |
| Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité | |
| Limites d'inflammabilité - inférieure (%) | Non disponible. |
| Limites d'inflammabilité - supérieure (%) | Non disponible. |
| Tension de vapeur | 3249.3 hPa estimation |
| Densité de vapeur | Non disponible. |
| Densité relative | 1.06 |
| Solubilité | |
| Solubilité (eau) | Négligeable. |
| Coefficient de partage n-octanol/eau | Non disponible. |
| Température d'auto-inflammation | 260 °C (500 °F) estimation |
| Température de décomposition | Non disponible. |
| Viscosité | Non disponible. |
| Autres informations | |
| Pourcentage de matières volatiles | 68 % estimation |

10. Stabilité et réactivité

| | |
|--|--|
| Réactivité | Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport. |
| Stabilité chimique | La substance est stable dans des conditions normales. |
| Risque de réactions dangereuses | Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation. |
| Conditions à éviter | Chaleur, flammes et étincelles. Éviter les températures supérieures au point d'éclair. Contact avec des matériaux incompatibles. |
| Matériaux incompatibles | Acides forts. Bases fortes. Agents comburants forts. |
| Produits de décomposition dangereux | Oxydes de carbone. |

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

| | |
|------------------------------|---|
| Inhalation | Toute inhalation prolongée peut être nocive. |
| Contact avec la peau | Un contact prolongé avec la peau peut causer une irritation temporaire. |
| Contact avec les yeux | Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire. |
| Ingestion | Aucun risque pour la santé n'est connu ou prévu dans des conditions normales d'utilisation. |

Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Non classé.

| Composants | Espèces | Résultats d'épreuves |
|------------|---------|----------------------|
|------------|---------|----------------------|

Distillats naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-52-5)

Aiguë

Cutané

| | | |
|------|-------|--------------|
| DL50 | Lapin | > 2000 mg/kg |
|------|-------|--------------|

Orale

| | | |
|------|-----|--------------|
| DL50 | Rat | > 5000 mg/kg |
|------|-----|--------------|

* Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

Corrosion cutanée/irritation cutanée Un contact prolongé avec la peau peut causer une irritation temporaire.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation respiratoire Pas un sensibilisant respiratoire.

Sensibilisation cutanée On ne s'attend pas à ce que ce produit provoque une sensibilisation cutanée.

Mutagenicité sur les cellules germinales Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.

Cancérogénicité Ce produit n'est pas considéré comme cancérogène par le CIRC, l'ACGIH, le NTP ou l'OSHA.

Carcinogènes selon l'ACGIH

| | |
|---|---|
| Distillats naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-52-5) | A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme. |
|---|---|

| | |
|--|---|
| Huiles résiduelles (pétrole), hydrotraitées (CAS 64742-57-0) | A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme. |
|--|---|

| | |
|--|---|
| talc (not containing asbestos fibers) (CAS 14807-96-6) | A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme. |
|--|---|

Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité

| | |
|---|--|
| Distillats naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-52-5) | Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme. |
|---|--|

| | |
|--|--|
| Huiles résiduelles (pétrole), hydrotraitées (CAS 64742-57-0) | Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme. |
|--|--|

| | |
|--|--|
| talc (not containing asbestos fibers) (CAS 14807-96-6) | Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme. |
|--|--|

Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

Huiles résiduelles (pétrole), hydrotraitées (CAS 64742-57-0)

3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

| | |
|---|---|
| Toxicité pour la reproduction | On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le développement. |
| Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique | Non classé. |
| Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées | Non classé. |
| Danger par aspiration | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Effets chroniques | Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques. |

12. Données écologiques

Écotoxicité Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

| Composants | Espèces | Résultats d'épreuves | |
|---|---------|---|-----------------------|
| cuivre (CAS 7440-50-8) | | | |
| Aquatique | | | |
| <i>Aiguë</i> | | | |
| Crustacés | CE50 | Puce d'eau (daphnia magna) | 0.03 mg/l, 48 heures |
| Poisson | CL50 | Truite arc-en-ciel ,donaldson trout (Oncorhynchus mykiss) | 0.052 mg/l, 96 heures |
| Distillats naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-52-5) | | | |
| Aquatique | | | |
| Crustacés | CE50 | Puce d'eau (daphnia magna) | 1000 mg/l, 48 heures |
| Poisson | CL50 | Truite arc-en-ciel ,donaldson trout (Oncorhynchus mykiss) | 5000 mg/l, 96 heures |

* Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

| | |
|-------------------------------------|---|
| Persistance et dégradation | Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité du produit. |
| Potentiel de bioaccumulation | Aucune donnée disponible. |
| Mobilité dans le sol | Aucune donnée disponible. |
| Autres effets nocifs | On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète). |

13. Données sur l'élimination

| | |
|--|--|
| Instructions pour l'élimination | Contenu sous pression. Ne pas perforer, incinérer ou écraser. Empty container can be recycled. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale. |
| Règlements locaux d'élimination | Détruire conformément à toutes les réglementations applicables. |
| Emballages contaminés | Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. |

14. Informations relatives au transport

TMD

| | |
|---|---|
| Numéro ONU | UN1950 |
| Désignation officielle de transport de l'ONU | AÉROSOLS, inflammables, Limited Quantity |
| Classe de danger relative au transport | |
| Classe | 2.1 |
| Danger subsidiaire | - |
| Groupe d'emballage | Sans objet. |
| Dangers environnementaux | Non. |
| Précautions spéciales pour l'utilisateur | Lire les instructions de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence avant de manipuler. |

| | |
|-------------------------------------|---|
| Dispositions particulières | 80 |
| IATA | |
| UN number | UN1950 |
| UN proper shipping name | Aerosols, flammable, Limited Quantity |
| Transport hazard class(es) | |
| Class | 2.1 |
| Subsidiary risk | - |
| Packing group | Not applicable. |
| Environmental hazards | No. |
| ERG Code | 10L |
| Special precautions for user | Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling. |
| Other information | |
| Passenger and cargo aircraft | Allowed with restrictions. |
| Cargo aircraft only | Allowed with restrictions. |

| | |
|-------------------------------------|---|
| IMDG | |
| UN number | UN1950 |
| UN proper shipping name | AEROSOLS, Limited Quantity |
| Transport hazard class(es) | |
| Class | 2 |
| Subsidiary risk | - |
| Packing group | Not applicable. |
| Environmental hazards | |
| Marine pollutant | No. |
| EmS | Not available. |
| Special precautions for user | Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling. |

15. Informations sur la réglementation

Réglementation canadienne

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Ontario. Substances toxiques. Loi sur la réduction des toxiques, 2009. Règlement 455/09 (1er juillet 2011)

cuivre (CAS 7440-50-8)

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

Règlements internationaux

Convention de Stockholm

Sans objet.

Convention de Rotterdam

Sans objet.

Protocole de Kyoto

Sans objet.

Protocole de Montréal

Sans objet.

Convention de Bâle

Sans objet.

Inventaires Internationaux

| Pays ou région | Nom de l'inventaire | En stock (Oui/Non)* |
|-----------------------|---|----------------------------|
| Australie | Inventaire australien des substances chimiques (AICS) | Non |
| Canada | Liste intérieure des substances (LIS) | Non |
| Canada | Liste extérieure des substances (LES) | Oui |

| Pays ou région | Nom de l'inventaire | En stock (Oui/Non)* |
|--------------------------|---|----------------------------|
| Chine | Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC) | Non |
| Europe | Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS) | Non |
| Europe | Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS) | Non |
| Japon | Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS) | Non |
| Corée | Liste des produits chimiques existants (ECL) | Oui |
| Nouvelle-Zélande | Inventaire de la Nouvelle-Zélande | Non |
| Philippines | Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS) | Non |
| Taiwan | Taiwan Toxic Chemical Substances (TCS) | Oui |
| États-Unis et Porto Rico | Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques) | Oui |

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence
Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

16. Autres informations

| | |
|-----------------------------------|--|
| Date de publication | 20-Juillet-2016 |
| Version n° | 01 |
| Avis de non-responsabilité | L'information contenue sur ce document concerne ce matériau en particulier, tel que fourni. Elle peut devenir non valide s'il est utilisé en combinaison avec tout autre matériau. Cette information est exacte selon les connaissances de CRC Canada Co. ou l'exactitude des sources mises à la disposition de CRC. Avant d'utiliser un produit, lire attentivement les avertissements et directives sur l'étiquette. Pour obtenir des précisions sur toute information contenue sur cette fiche signalétique, veuillez vous adresser à votre superviseur, à un professionnel de la santé et de la sécurité ou aux CRC Canada Co. |